

Déployer un archipel de terres agricoles visant à alimenter un système alimentaire territorial

CONTEXTE :

Le territoire médocain accuse un large déficit de productions vivrières, notamment en matière de maraîchage. Pourtant la demande des habitants du Médoc est forte, accentuée par l'attractivité démographique du territoire. Celle-ci est également relayée par la forte demande de la métropole directement à proximité du Médoc. Pour développer ces productions, il est nécessaire de mobiliser du foncier présentant des propriétés pédoclimatiques adaptées, de favoriser l'installation d'agriculteurs ainsi que les ateliers de productions vivrières par les habitants (jardins partagés...).

Le foncier médocain a cette particularité d'appartenir à des catégories d'acteurs nombreuses et diversifiées (propriétaires privés mais aussi propriétés des communes, de Bordeaux Port Atlantique, du Conservatoire du Littoral, du Conseil Départemental...) sur lesquelles des systèmes d'utilisation sont à inventer.



DISPOSITIONS :

D.1 → Animer une démarche visant à recenser le foncier disponible et les propriétaires (publics et privés), expertiser les potentialités pédoclimatiques des sites et concevoir un projet d'utilisation adapté au contexte. Initier un système de bourse d'échange de foncier en vue d'installer des productions maraîchères.

D.2 → Favoriser les projets d'installation agricole durable et la transmission dans un souci de renouvellement des exploitations et de cohésion territoriale.

D.3 → Mettre en place un réseau de sites d'espaces-tests agricoles destinés à tester et consolider les projets de création d'activité, notamment pour les porteurs de projet non issus du milieu agricole, et de s'engager ainsi dans une démarche d'installation progressive. Asseoir ce réseau d'espaces-test multi sites sur l'expérience déjà menée en Sud Médoc, nommée La Ruche du Médoc, et sur le développement d'une structure de l'Economie Sociale et Solidaire associant acteurs privés et acteurs publics. Cette structure offrira un accompagnement aux porteurs de projets qui intègre notamment le parrainage par les agriculteurs du territoire.

D.4 → Etre territoire pilote pour l'expérimentation de nouveaux systèmes de mobilisation de foncier à vocation maraîchère dans le cadre de programmes de recherche (PSDR, Bio Région...) en lien avec les universités et écoles d'agronomie d'Aquitaine.

D.5 → Susciter des vocations agricoles auprès des jeunes ou moins jeunes médocains en tissant des relations avec les acteurs de la formation, de l'orientation et de l'insertion. Valoriser ces métiers en offrant des possibilités de stages professionnels sur les espaces-test et en organisant des manifestations dédiées.

D.6 → Aménager et animer des espaces de biens communs tels que des jardins partagés ou des ateliers de production collectifs afin de permettre à chacun d'accéder à des produits frais, accompagner l'autoproduction, dispenser une éducation à l'alimentation et à l'environnement, tisser du lien social et intergénérationnel. Mettre en réseau ces espaces de biens communs pour partager les méthodes et programmes d'animation de ces sites.

D.7 → Animer des démarches facilitant l'entraide entre habitants (entraide pour l'entretien des jardins privés des personnes âgées...) **à travers une bourse d'échange de services.**

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE :

- > Constituer un centre de ressources territorial regroupant méthodes, outils et expériences pour favoriser la constitution d'un archipel de terres à vocation vivrière,
- > Animer la mise en réseau des élus et acteurs locaux,
- > Mettre à disposition l'ingénierie nécessaire pour la conception et l'accompagnement des projets portés par Communautés de Communes et les acteurs du territoire,
- > Animer la bourse d'échange de foncier et renforce la visibilité de l'archipel.

PARTENAIRES :

ADAR du Médoc, Agri-Sud, Aquitaine Cap Métiers, acteurs en Médoc, Epiceries sociales et solidaires, Espace Association caritative, Bordeaux Métropole, Bordeaux Métiers Aquitaine, IATU, Lycée Agricole de Blanquefort, Port Atlantique, Bordeaux Sciences Agro, CA, Collèges, Mission locale, Pôle emploi, SAFER, SYSDAU, Terres de et lycées, Conservatoire du Littoral, CPIE Médoc, Eco-liens...

LES SIGNATAIRES S'ENGAGENT À :

L'Etat

- > Mobiliser ses outils et dispositifs d'aide à l'installation et la création d'espaces-test,
- > Mobiliser ses outils et dispositifs en lien avec l'alimentation.

La Région

- > Faciliter l'acquisition du foncier agricole,
- > Soutenir le stockage temporaire du foncier d'une propriété agricole libérée dans l'attente d'une installation d'un nouvel agriculteur,
- > Aider à la transmission du foncier,
- > Préparer et accompagner l'installation par la réalisation de diagnostics préalables et par le conseil auprès des exploitants,
- > Mobiliser ses outils et dispositifs en faveur de la création d'activité et le développement de l'Economie Sociale et Solidaire,

> Inclure le Pnr parmi les territoires d'expérimentation dans le cadre des programmes de recherche appliqués qu'il coordonne.

Le Département

- > Mobiliser ses outils et dispositifs d'aide en matière de foncier agricole et en faveur du développement des circuits courts alimentaires,
- > Mobiliser ses outils et dispositifs en faveur de la création d'activité et le développement de l'Economie Sociale et Solidaire.

Les Communautés de Communes

Dans le cadre de l'exercice de leur compétence économique :

- > Se nourrir des réflexions et outils proposés par le Syndicat Mixte,
- > Contribuer à repérer des sites et porter les projets.

Les Communes

- > Contribuer à repérer des sites et porter les projets.

EXEMPLES D' ACTIONS :

> L'espace test agricole, La Ruche du Médoc

Dans le cadre de la stratégie de développement d'un système alimentaire local du territoire, le premier espace test agricole du Médoc a vu le jour en 2015 sous le nom de Ruche du Médoc. Il s'agit d'une couveuse d'entreprises de maraîchage qui permet à des « apprentis maraîchers » de se tester avant de s'installer. La Ruche du Médoc est composée d'une unité de production de 1,2 ha située sur la commune de Moulis-en-Médoc où sont mises à disposition des parcelles tests. Tous les équipements nécessaires y sont installés (serres, tracteurs...). Les apprentis maraîchers viennent éprouver leur capacité de production selon des modes de production agro-écologique, développer leur marché en circuits-courts sur le territoire et préparer leur projet d'installation en Médoc. Ils bénéficient de l'accompagnement d'un maître maraîcher et de partenaires locaux tels que la Chambre d'agriculture. Inauguré en

2015, les productions du site ont été certifiées AB. L'objectif est de pouvoir multiplier ces espaces test et de permettre l'installation de producteurs locaux sur l'ensemble du territoire.

A terme, il s'agit de créer un véritable « système alimentaire territorial » au sein duquel production, commercialisation et consommation créent une chaîne de valeur la plus profitable au territoire.



RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC :

D.3

FINALITÉS AGENDA 21 :

- > Epanouissement de tous les êtres humains,
- > Dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Organiser des circuits courts de commercialisation et de solidarités ville-campagne

CONTEXTE :

Si le territoire regroupe plusieurs types d'agricultures (céréales, élevage, légumes de plein champ...), celles-ci sont largement exportatrices et contribuent peu à l'alimentation d'un marché local. Avec la création de plusieurs AMAP ou de divers systèmes d'achats auprès des producteurs en Médoc, la demande en produits locaux est importante et peine à trouver suffisamment d'offre. Dans le même temps, la métropole bordelaise se pose la question de son autosuffisance alimentaire et souhaite développer des systèmes de solidarité alimentaire avec ses voisins immédiats. Cette demande est une opportunité pour les agriculteurs qui souhaiteraient développer des systèmes de commercialisation en circuits courts et/ou d'accueil à la ferme et pour installer de nouveaux agriculteurs.

Il convient donc d'organiser la capacité des populations médocaines, qu'elles soient permanentes ou occasionnelles, à avoir accès à ces productions locales et bénéficier d'une meilleure alimentation. Ce sujet ouvre le champ à

des coopérations avec des secteurs divers : acteurs de l'agriculture, de la santé, du social, de l'éducation à l'environnement, du tourisme, de l'animation culturelle ...



DISPOSITIONS :

D.1 → Identifier et donner de la visibilité aux initiatives locales en matière de circuits courts (AMAP, vente à la ferme, vente directe de vin à la propriété, marchés, productions en espaces-test, ...) pour permettre aux habitants de trouver des produits locaux à proximité. Regrouper l'information dans un **guide des producteurs locaux**, mis à jour régulièrement, dans sa version électronique (ce guide fera partie des informations données au sein du livret d'accueil des nouveaux arrivants - cf. mesure 243).

D.2 → Valoriser les producteurs locaux à travers la marque "Valeurs Pnr" et les appuyer dans la conception de projets collectifs de commercialisation (mutualisation de la fonction de commercialisation durant l'été pour répondre aux demandes de marchés durant la saison touristique, plateforme d'approvisionnement pour la restauration collective, valorisation collective de la qualité de l'élevage dans les marais, démarche collective de commercialisation des produits du Pnr du Médoc au sein de la métropole...).

D.3 → Favoriser la mise en relation et accompagner les projets visant à mettre en relation producteurs locaux, restaurateurs, artisans transformateurs (bouchers...), et épiceries du territoire médocain et de la métropole pour valoriser les produits locaux du Pnr.

D.4 → Promouvoir des marchés hebdomadaires traditionnels qui sont une composante importante de la vie sociale et culturelle du Médoc et dont certains sont emblématiques du « bien-vivre » de ce territoire. Animer la mise réseau de ces marchés à travers la conception d'événementiels pour inciter à leur fréquentation par les habitants et les touristes.

D.5 → Inventer des systèmes de solidarité permettant aux populations médocaines les plus fragiles d'accéder à des produits frais produits localement (systèmes d'aide au ramassage en période de forte production pour éviter le gaspillage sur pied, ateliers de conserverie pour permettre une utilisation des denrées réparties dans le temps...).

D.6 → Faciliter l'introduction des produits locaux dans les cantines scolaires et autres lieux de restauration collective (maisons de retraite, clinique...) en rapprochant établissements et agriculteurs et en organisant des formations auprès des gestionnaires de cantine et des équipes pédagogiques (marchés publics, gaspillage alimentaire, travail pédagogique auprès des convives).

D.7 → Etre territoire pilote pour l'expérimentation de nouveaux systèmes de commercialisation en circuits courts et d'actions en matière d'alimentation basé sur les relations ville-campagne dans le cadre de programmes de recherche (PSDR, Bio Région...) en lien avec les universités et les écoles d'agronomie d'Aquitaine et le Comité Régional Agenda 21 de la Gironde, dont un des défis prioritaires porte sur la capacité alimentaire.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE :

- > Constituer un centre de ressources territorial regroupant méthodes, outils et expériences pour favoriser l'organisation de circuits courts sur le territoire médocain,
- > Animer la mise en réseau des élus et des réseaux d'acteurs locaux,
- > Mettre à disposition l'ingénierie nécessaire pour la conception et l'accompagnement des projets portés par les Communautés de Communes et les acteurs du territoire,
- > Organiser la promotion des circuits courts sur le territoire et la mobilisation de la marque "Valeurs Pnr".

PARTENAIRES :

ADAR du Médoc, Agri-Sud, ARBIO, Association caritative , Médoc, Ecoacteurs en Médoc, Epiceries sociales et Bordeaux Métropole, Bordeaux Sciences Agro, Bordeaux solidaires, Groupement des Eleveurs Girondins, IATU, Port Atlantique, CA, Cantine des écoles, collèges, Lycées SAFER...
Centre Social de Pauillac, Conservatoire du Littoral, CPIE

LES SIGNATAIRES S'ENGAGENT À :

L'Etat

- > Mobiliser ses outils et dispositifs liés à son plan de soutien au développement des circuits courts,
- > Mobiliser ses outils et dispositifs en lien avec l'alimentation.

La Région

- > Mobiliser ses outils et dispositifs d'aide en faveur du développement des circuits courts alimentaires,
- > Mobiliser ses outils et dispositifs en faveur de la création d'activité et le développement de l'Economie Sociale et Solidaire,
- > Inclure le Pnr parmi les territoires d'expérimentation dans le cadre des programmes de recherche appliqués qu'il coordonne,
- > Intégrer le Pnr parmi les territoires d'expérimentation d'introduction de produits locaux dans les lycées.

Le Département

- > Mobiliser ses outils et dispositifs d'aide en faveur du développement des circuits courts alimentaires,
- > Intégrer le Pnr Médoc dans le réseau Agenda 21 et plus particulièrement au sein des expérimentations menées sur la capacité alimentaire,
- > Mobiliser ses outils et dispositifs en faveur de la création d'activité et le développement de l'Economie Sociale et Solidaire,
- > Intégrer le Pnr parmi les territoires d'expérimentation d'introduction de produits locaux dans les collèges.

Les Communautés de Communes

Dans le cadre de l'exercice de leur compétence économique :

- > Se nourrir des réflexions et outils proposés par le Syndicat Mixte,
- > Contribuer à repérer les actions à mener et porter les projets.

Les Communes

- > Repérer les agriculteurs de leur commune pour l'élaboration du guide des producteurs,
- > Prendre part à l'animation de mise en réseau des marchés hebdomadaires,
- > Se nourrir des ressources mises à disposition par le Syndicat Mixte sur l'introduction de produits locaux dans la restauration scolaire, les jardins partagés, et le cas échéant prendre part aux actions collectives proposées.

EXEMPLES D'ACTIONS :

> Création d'une maison des producteurs

La maison des producteurs du Médoc est un projet collectif initié en 2014 par un groupe de producteurs locaux réunis au sein de l'Adar du Médoc, association de développement rural regroupant des agriculteurs du territoire. Leur projet consiste à réunir sur un même site, un point de vente collectif, un drive fermier, un restaurant s'approvisionnant en productions locales mais aussi un point d'accueil et une salle de réunion. Cette maison est conçue comme un véritable lieu de vie, d'accueil et de partage pour les producteurs comme pour les consommateurs. L'objectif du collectif est de valoriser et faire connaître les productions locales en circuits courts par une économie solidaire et de proximité.

Pour mener à bien ce projet et favoriser l'implication des habitants, élus et acteurs économiques locaux, l'Adar a lancé une campagne de financement participatif à laquelle plus d'une centaine de contributeurs locaux (entreprises locales, habitants...) ont apporté des fonds venant compléter les financements sollicités auprès des partenaires tels que la Région, le Département, les Fonds FEADER et LEADER... Mais les étapes à franchir pour

mener ce projet à son terme restent nombreuses. Le Pnr est au côté de l'Adar en facilitant la mise en relation de ce projet avec les autres initiatives présentes sur le territoire (ex : alimentation des cantines scolaires, autres projets de productions, de transformation et de commercialisation...) et notamment en proposant les outils de valorisation des produits à sa disposition (ex : marque "Valeurs Pnr").



Esquisse Maison des Producteurs, Cissac-Médoc

INDICATEURS :

- > Nombre de communes engagées dans une démarche d'introduction de produits locaux dans les cantines,
- > Nombre de produits avec la marque "Valeurs Pnr".

FINALITÉS AGENDA 21 :

- > Epanouissement de tous les êtres humains,
- > Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.